

Compte-rendu du conseil d'administration du 25 novembre 2022

Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes, *pouvoir de Leszek Brogowski*

Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle Région Bretagne,

Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire

Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne

René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire

Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire

Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes

Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur PUR, Université Rennes 2

Stéphanie D'Oustrac, représentante des personnels pédagogiques musique, artiste lyrique et enseignante

Tristan Jezequel, représentant des personnels permanents, coordonnateur parcours DNSPM & Master

Morgane Leroy, étudiante danse (titulaire) & Jeanne Rousseau, étudiante danse (suppléante)

Louise Léger, étudiante musique

Maximilien Chazan, étudiant musique

Membres titulaires excusés

Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche Région Bretagne

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire

Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire

Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne

Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire

Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes

Réza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente Culture Université de Nantes

Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art, vice-président culture, université, *pouvoir donné à Françoise Rubellin*

Rosine Nadjar, intervenante danse

Membres suppléants excusés

Forough Dadkah, vice-présidente en charge de l'emploi, la formation et l'orientation, région Bretagne

Samia Soutani-Vigneron déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche à la Région des Pays de la Loire

Chantal Remoué, conseillère DRAC Pays de la Loire

Aymeric Seasseau délégué à la culture, Ville de Nantes

Selene Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes

Audrey Balavoine, intervenante danse

Marie-Violaine Cadoret, professeure de musique

Camille Sonrier, chargée des ressources humaines et de la paie.

Marine Breese, étudiante musique

Et en présence de :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale

Maurice Courchay, directeur du département danse

Marc Clériveret, directeur du département musique par intérim

Taofik Ligali, responsable administratif et financier

Thierry Le Nedic, Région Bretagne

Elise Lebreton, Région Bretagne

Lucie Vinatier, Région Pays de la Loire

Cécile Thiollier, responsable par intérim de la Paierie Régionale des Pays de la Loire

La présidente informe que le conseil d'administration en visio est enregistré pour pouvoir en faire un compte rendu fidèle.

Catherine Lefaix-Chauvel nomme les noms des administrateurs titulaires et suppléants présents avec un droit de vote.

Le conseil d'administration est préparé en amont par le groupe technique.

I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Compte rendu du conseil d'administration du 25 novembre 2022

Les nouveaux administrateurs élus ne prennent pas part au vote.

Adoption à l'unanimité sauf trois personnes qui ne prennent pas part au vote.

1 - NOUVELLE NOMENCLATURE M57

Catherine Lefaix-Chauvel donne la parole à Mme Thiollier. La nomenclature M14 a vocation à disparaître. Vers un passage anticipé au 1er janvier 2023 en M57 afin de bénéficier d'un accompagnement de la part de l'éditeur de logiciels et des services de la Paierie Régionale des Pays de la Loire. C'est l'objet de la délibération pour autoriser ce passage dès le 1er janvier 2023 pour bénéficier des avantages de cette nouvelle nomenclature, notamment de la souplesse pour l'ordonnateur en matière de gestion de ses crédits au quotidien (fongibilité de crédits), le tout étant bien encadré sur les engagements de dépenses : la limite de plafond de 7,5% et celle liée aux dépenses de personnel. L'ordonnateur devra rendre compte des virements de crédits qui auront été pris par arrêté.

En réponse à la présidente, Cécile Thiollier précise que les nomenclatures de la comptabilité sont nommées par la lettre M et une série de chiffres. Il fallait rationaliser ces nomenclatures et se rapprocher au maximum des règles de la comptabilité privée, pour être plus lisibles pour des personnes extérieures et pouvoir entrer dans un processus de certification des comptes.

Adoption à l'unanimité

2 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

La présidente passe la parole à nouveau à Mme Thiollier. Ce règlement budgétaire et financier a une vocation pédagogique auprès des services de l'EPCC. Il est construit par une 1ère partie qui rappelle toutes les règles de comptabilité publique. Ce document obligatoire dans le cadre du passage à la M57 permet d'avoir une visibilité sur les règles de gestion sur plusieurs années.

Adoption à l'unanimité

3 - AMORTISSEMENTS

Cécile Thiollier explique que l'amortissement est une charge que l'on construit progressivement lors d'une acquisition, ce qui permet de mettre des fonds de côté pour renouveler ce bien. L'option retenue pour le Pont Supérieur est d'amortir les biens de façon annuelle, en année pleine, ce qui facilite les calculs, compte tenu des sommes relativement modestes en investissement au Pont Supérieur.

Adoption à l'unanimité.

4 - DECISION MODIFICATIVE

Catherine Lefaix-Chauvel explique ce qui a motivé ce virement de crédits, ce déplacement de fonds d'un chapitre à l'autre afin de "supporter" l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1er juillet 2022 (élément budgétaire non pris en compte dans le BP 2022, environ 10K en charges nouvelles et pérennes) ainsi que 3000 euros du chapitre 11 vers le chapitre 65 pour sécuriser l'atterrissage budgétaire 2022 relativement aux remboursements des frais de déplacement des étudiants qui partiront en résidence d'ici au 31 décembre 2022. (projets collectifs).

La présidente indique que tout est regardé au centime près, tout au long de cette année budgétaire 2022.

Vote à l'unanimité

5 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La présidente indique que ce rapport est très important, elle laissera Catherine Lefaix-Chauvel le présenter, puis il y aura un débat et nous prendrons acte que nous avons pu en discuter.

La directrice générale présente de façon synthétique et en quelques points saillants ce ROB 2023 :

Une perspective budgétaire se construit à l'aune de l'exercice précédent. L'année 2022 été une année très importante d'efforts financiers pour agir sur le niveau de dépenses et atteindre l'objectif visé qui était une première étape de la reconstruction d'un fonds de roulement. Compte tenu de la perspective d'atterrissage 2022, sous réserve de la clôture de l'exercice budgétaire au 31 décembre prochain, on peut annoncer que ce résultat sera atteint (vers 51K euros au lieu de 60K euros envisagé, dû à l'absorption de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires).

L'objectif visé pour l'année budgétaire 2023 est celui de la stabilisation et de la poursuite de reconstruction du fonds de roulement pour l'EPCC Le Pont Supérieur.

Trois points saillants entrent en jeu dans la mise en œuvre de cet objectif :

1) A partir de 2022, mise en œuvre de la maquette unique DNSPM-DE qui aura un impact à la fois sur le budget et sur l'organisation.

- Un meilleur contrôle et suivi des heures de formation financées, avec une optimisation des coûts pédagogiques grâce au déploiement de la transversalité inter-esthétique.

- Une optimisation de l'organisation administrative et pédagogique au département musique.

La directrice générale passe la parole à Marc Clérvet, directeur du département musique par intérim, pour préciser cette notion de transversalité inter-esthétique. A noter que cette nouvelle maquette a été présentée lors de visios en bilatérale avec les principaux contributeurs que sont les Régions et les DRACs. L'accréditation par le ministère de la Culture s'est faite sur une maquette unique au lieu de quatre. Il y a à présent des unités d'enseignement transversales communes à tous les étudiants et d'autres plus spécifiques aux quatre esthétiques : maa, musiques traditionnelles, instrumentistes classique à contemporain, chanteurs lyriques. Et il y a aussi un tronc commun entre DNSPM et DE sur les trois premiers semestres.

Cette nouvelle maquette permet de mutualiser des cours, de respecter strictement le nombre d'heures du DNSPM et donc de réduire le coût global des interventions pédagogiques et artistiques.

Cette nouvelle maquette induit la transformation du partenariat avec l'Université de Rennes 2 et représente budgétairement deux choses :

- la fin de la valorisation financière au 1er janvier 2023 mise en place lors de la création de l'EPCC à hauteur de 300 000 euros.

- l'existence de flux financiers entre l'EPCC et L'Université de Rennes2 pour le financement d'heures de cours spécifiques (notamment l'anglais, obligatoire pour un DNSPM valant grade licence) et pour le financement de l'accès au service de documentation de Rennes2 (34 euros/an par étudiant), le tout à hauteur de 9000 euros environ par an.

2) A partir de septembre 2023, réouverture d'une formation d'accès au DE musique par la formation continue. Celle-ci avait été mise entre parenthèse pendant une année, de façon à disposer d'un temps nécessaire à la transposition de la nouvelle maquette DE musique en formation initiale vers la formation continue, et pour envisager le remplacement du coordonnateur de ce parcours, vacataire pendant 21 ans, qui est parti à la retraite. Il y a donc du temps de travail à réinvestir sur une personne aujourd'hui chargée du suivi du DE musique par deux voies d'obtention que sont la formation initiale et la VAE. La quotité de temps de travail de ce poste (aujourd'hui 28/35ème) devra donc évoluer vers un temps complet à 35/35ème. Cela n'aura pas d'incidence financière, car ces heures de vacation déjà financées depuis des années, étaient déjà existantes dans le budget du Pont Supérieur, il s'agit de réaffectation d'heures de vacation vers des heures de contractuels. (voir p9 du ROB 2023)

3) S'agissant de l'optimisation administrative et pédagogique du département musique : vers la suppression d'un poste de catégorie A au département musique, à la condition de pouvoir réexaminer l'organisation de l'équipe intermédiaire.

La réflexion (en cohérence avec la maquette désormais plus transversale) s'oriente vers un encadrement transversal resserré des parcours assuré par trois personnes uniquement chargées du suivi des parcours artistiques ou pédagogiques (2,75 ETP) avec l'appui de professeurs référents, qui existent déjà, rémunérés en vacations. Ils apportent leur expertise, leur réseau et sont au plus proches des étudiants pour les orienter dans leur parcours de formation.

Au global, on s'oriente vers une baisse des dépenses affectées au chapitre 12. Compte tenu notamment :

- De la suppression d'un poste de catégorie A au département musique
- De la suppression du poste de chargé de la formation professionnelle continue
- De la fin du remplacement/renfort sur le poste de responsable administratif et financier, charge subie pendant deux années (départ de l'agent titulaire)
- De la réaffectation d'heures de vacations sur des heures de contractuels (postes de suivi des parcours artistiques ou pédagogiques)

Le prévisionnel 2023 présenté ici sera réajusté en fonction des éléments transmis par la Paierie Régionale des Pays de la Loire d'ici au 31 décembre 2022.

Il s'agira de boucler le budget sans toucher au fonds de roulement, et Catherine Lefaix-Chauvel indique ici que cela demande des efforts à nouveau importants sur le niveau de dépenses.

Toutes les hypothèses à partir desquelles est construit ce BP 2023 sont écrites dans le Rapport d'Orientation Budgétaire et elles représenteront finalement un effort évalué à 216K euros. Notamment, une hypothèse - qui n'est pas neutre dans le fonctionnement au quotidien est celle de ne pas remplacer les agents permanents en arrêt maladie.

La présidente remercie la directrice générale pour cette présentation synthétique du DOB 2023, qui a été transmis à tous les administrateurs par courriel ; elle indique que cela a été une année de crise, particulièrement au printemps 2022, lorsque les financeurs ont refusé de voter le budget, demandant de représenter le BP avec une hypothèse de résultat positif.

Mme Rubellin tient à remercier tous les agents permanents du Pont Supérieur pour les efforts énormes qui ont été faits. *"Je remercie tous les agents du Pont Supérieur pour les efforts d'économie énormes qui ont déjà pu être réalisés cette année 2022. Ces efforts sont terribles, ils concernent le moindre petit euro et cela pèse au quotidien pour l'ensemble des agents permanents ; c'est pourquoi je tiens vraiment à les remercier au nom du Pont Supérieur."*

René Phalippou, Drac adjoint de la DRAC des Pays de la Loire, rejoint les propos de la présidente et félicite l'équipe et la direction des efforts qui ont été réalisés cette année, car « nous étions inquiets au mois de mars dernier. Nous nous félicitons car il y avait un risque de fragilisation très fort, et le ROB annonce des efforts encore importants. Les objectifs sont ambitieux et ils sont nécessaires pour sortir de la zone de risque dans laquelle se trouvait le Pont Supérieur. C'est difficile et si l'objectif est atteint fin 2023, il faudra vous décerner une palme. Félicitations encore une fois pour cette première étape de faite en 2022. D'ici l'adoption du BP, compte tenu de notre vigilance très forte, on souhaite avoir des éléments plus précis sur les efforts qui vont être faits, connaître les leviers qui vont être activés pour en vérifier la faisabilité afin que le BP 2023 soit réaliste. Si cela est conforme aux attentes, vérifiant que des missions importantes ne seront pas sacrifiées au regard des priorités et des choix stratégiques qui auront été faits. On entend qu'il faut rapporter le cahier des charges aux moyens, et nous en sommes parfaitement conscients. Nous souhaiterons avoir un temps d'échanges pour comprendre concrètement comment vont se traduire les efforts, ce qui serait mis au second plan, les sacrifices qui seront faits en vue d'atteindre l'équilibre impérieux d'ici fin 2023. »

Franck Nicolon, conseiller régional Région Pays de Loire, tient à saluer le travail réalisé à la fois par la direction et par les agents du Pont Supérieur. Il dit sa confiance et salue la façon dont ont été présentées les choses. Franck Nicolon souhaite poser deux questions :

- Sur le non-remplacement de salariés absents : comment sera-t-il possible d'assurer la continuité de l'enseignement, au service des étudiants ? Catherine Lefaix-Chauvel précise qu'il s'agit uniquement des personnels de l'administration. Il n'y aucune économie envisagée sur le fait de ne pas faire venir un intervenant pour mettre en œuvre les formations. La seule chose possible, c'est de réinvestir la part du remboursement de l'assurance statutaire pour une absence longue d'un agent en vue d'embaucher un remplaçant mais pas à temps équivalent. Cela permet d'organiser un peu de remplacement sans coût supplémentaire pour la structure.

- Sur les charges à caractère général et en particulier sur le coût de l'énergie : comment est-ce pris en compte ? y a-t-il un échange prévu avec les financeurs sur ces questions ? Le Pont Supérieur est "cohabitant" avec les deux CRR de Rennes et de Nantes et de fait tributaire de la façon dont est géré la dépense énergétique au sein de ces bâtiments. Nous sommes en lien avec les directions des Conservatoires et les ouvertures et de fonctionnement). A Nantes, le plan de sobriété énergétique différent, s'aménagera en fonction de la réalité des besoins et des températures extérieures, mais une réflexion est en cours sur le nombre de douches utilisées par tous les usagers du bâtiment partagé, afin de contrôler l'utilisation de la ressource en eau potable.

Thierry Le Nedic, Région Bretagne, s'associe au satisfecit général qui est conforme et peut être même au-delà sur l'atterrissage 2022 et aux prévisions 2023 rassurantes sur le devenir de l'établissement.

Question relative au positionnement de la Région Bretagne au sein de l'EPCC :

- Sur le non renouvellement du poste de la formation professionnelle continue : comment cela est mis en œuvre à l'avenir ?

Catherine Lefaix-Chauvel indique c'est un poste créé en 2021, le recrutement était relié au processus de certification Qualiopi. La personne présente en CDD pendant un an nous a essentiellement accompagnée sur le travail énorme de préparation à l'audit par l'AFNOR ; elle nous a permis de mettre en place du cadre des outils, des tableaux de suivi qui seront repris directement au sein des départements danse et musique qui font le suivi des stagiaires. Par ailleurs des dispositifs de stages de formations professionnelles longues et courtes en lien avec le cnfpt sont mis en œuvre dans des volumes comparables avec ce qui a toujours existé au Pont Supérieur.

- Sur la possibilité de la poursuite de la double diplomation, suite à la fin du double cursus DNSPM et Licence de musicologie

Marc Clériveret explique que la nouvelle maquette accréditée est aussi celle qui a été présentée dans un dossier de demande de DNSPM valant grade licence seul, dossier déposé en décembre 2021 à l'instar de tous les pôles supérieurs délivrant le DNSPM. En débat avec l'Université Rennes2, les prochains DNSPM délivrés seront confèrents grade, ce qui permet la poursuite d'études en Master. Un système de reconnaissance des acquis a été mis en place pour que des étudiants en musicologie puissent continuer leurs études au Pont Supérieur, et vice-versa, pour que les étudiants du Pont Supérieur puissent poursuivre après leur DNSPM en musicologie. Marc Clériveret ajoute que pour la première fois, cette possibilité d'être maître du diplôme a permis de maîtriser l'emploi du temps.

Maximilien Chazan intervient pour évoquer dans le cadre de ce nouveau partenariat, la mise en cohérence des cours en fonction des esthétiques des étudiants. Les déplacements entre les différents sites ont été grandement améliorés et le lien avec les étudiants de musicologie (qui suivent l'Unité d'Enseignement d'Ouverture) est maintenue, ce qui est une chose importante.

Stéphanie D'Oustrac, enseignante au Pont Supérieur, voudrait féliciter toutes les démarches qui ont été entreprises pour structurer le département musique et tous les efforts faits pour la maîtrise du budget. En revanche, elle regrette d'avoir eu à restreindre le nombre d'étudiants accueillis pour cette promotion alors que cela marche bien. (exemple 8 étudiants auparavant et cette année seulement 5 en chant lyrique). Et aussi, des interrogations persistent sur certains impératifs de formation : ainsi les 24 heures de technologie imposées dans cette nouvelle maquette, peuvent ne pas correspondre aux besoins de chaque esthétique.

La présidente indique que pour faire des économies cette option de réduction des étudiants pour la promotion 2022/2023 a été en effet discutée au moment du vote du budget 2022.

Cécile Duret-Masurel rejoint les propos de René Phalippou partagés avec la DRAC Bretagne : « il nous manque des éléments d'orientation stratégique tels que la réduction du nombre d'étudiants. Il faut que cela soit une vision claire discutée pour l'avenir ».

Maximilien Chazan souhaite dire que les nouvelles technologies sont centrales dans la formation d'un musicien professionnel aujourd'hui ; il est important de pouvoir bénéficier de toutes les heures. La direction a réussi à réaliser des économies en conservant la diversité des enseignements. Néanmoins sur le point de la réduction du nombre d'étudiants accueillis pour les années à venir, le souhait est que cela ne perdure pas. Il faut en effet former et diplômer par exemple ceux et celles qui demain enseigneront dans les conservatoires. Pour la rentrée 2022/2023, aujourd'hui le nombre d'étudiants a été réduit de quelques places en classique à contemporain. Il sera bon de conserver un maximum de diversité au sein du Pont Supérieur.

La présidente passe la parole à Sophie Mège Cocheril qui pense que cela doit se baser sur une vision de l'offre pédagogique que Le Pont Supérieur peut avoir. Par exemple : l'établissement doit-il proposer tous les instruments ?

Maximilien Chazan dit la nécessité d'avoir des instruments même faiblement représentés. La possibilité d'avoir une grande diversité dans les instruments est absolument centrale dans notre formation, ce qui en fait une grande richesse. Pour certains projets, le rapprochement avec les grands élèves du CRR de Rennes permet de compléter certains effectifs ; les étudiants appellent de leur vœu une plus grande coopération entre le CRR et Le Pont Supérieur.

La présidente dit que c'est une grande chance d'avoir toutes ces esthétiques représentées au Pont Supérieur. La solution n'est donc pas de supprimer une esthétique, en revanche, il faut mettre plus en avant la transversalité inter-esthétique qui fait la richesse de la formation proposée au pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire. Maximilien complète en disant que ce sont aussi des liens qui se construisent là pour le futur professionnel. L'ambiance étudiante est extrêmement positive, bienveillante et constructive en projets de création. Stéphanie D'Oustrac partage l'envie des étudiants d'avoir un maximum de propositions, mais le contexte budgétaire demande de faire des priorités et de faire en sorte qu'il y ait des moyens pour accueillir des étudiants.

Hélène Sanglier souhaite rebondir pour indiquer qu'il n'y a pas de conflit entre le CRR et le Pont Supérieur. La découverte du bâtiment et le partage des espaces n'est pas simple. Elle appelle de ses vœux pour de la collaboration entre projets artistiques et pédagogiques, pour être "gagnant" sur le plan matériel. L'inter-esthétique est aussi dans l'ADN du CRR de Rennes, et nos projets sont assez ressemblants et proches. Le nouveau projet d'établissement est en cours d'écriture et la transversalité en fera partie.

La présidente passe la parole à la directrice générale Catherine Lefaix-Chauvel ;

Tout ce qui a été dit est extrêmement riche et beaucoup de choses ont été partagées. Sur la question de la promotion accueillie en 2022, ce choix d'une promotion restreinte a été mis en œuvre de façon tout à fait exceptionnelle de façon à tenir l'objectif financier assigné par les administratrices et administrateurs pour conserver un fonds de roulement de 60K euros ; mais ce n'est pas une chose que nous souhaitons pérenniser, et nous continuerons d'accueillir environ un vingtaine d'étudiants par an.

A la question "faut-il garder toutes les esthétiques au Pont Supérieur ?", la directrice générale pense que cette question n'appartient pas complètement à l'équipe de direction, ni même au conseil d'administration puisque - comme cela est écrit dans le DOB 2023 - le ministère de la Culture, par la voie du DGCA Christopher Miles, a informé l'ensemble des écoles supérieures culture spectacle vivant, le projet d'un plan stratégique supérieur culture avec trois enjeux : l'évolution de la cartographie de l'offre de formation et les modalités de financement, la structuration des pôles supérieurs d'enseignement artistique par regroupements ou par discipline, la relation avec les universités. Il y a une réflexion à l'échelle nationale d'un réseau complet qui viendra croiser probablement avec des observations régionales (cf. le lancement d'une étude en Bretagne sur les musiques anciennes, classique, lyrique et de chambre par la DRAC Bretagne) ; tant que la question des moyens attribués par l'Etat pour la mise en œuvre de cette politique publique de l'enseignement supérieur spectacle vivant ne sera pas évoquée, le Pont Supérieur n'étant qu'un opérateur de cette politique publique, il faudra donc pouvoir rattacher le cahier des charges aux moyens comme l'a indiqué René Phalippou. Nous pouvons travailler en interne à optimiser le montant des dépenses, mais sans doute qu'à un moment donné, on sera rendu "à l'os", et s'il n'y a pas une observation plus cartographiée nationalement, cela deviendra extrêmement compliqué.

Enfin, concernant les "priorités et sacrifices", nous aimerions en faire le moins possible s'agissant de la mise en œuvre des contenus. Néanmoins, se pose le sujet des moyens dédiés à la professionnalisation. Maximilien l'a évoqué brièvement : cette formation est singulière parce que le DNSPM est un diplôme professionnalisant avec des partenariats étroits avec les professionnels du spectacle vivant, or les possibilités financières de ces partenaires sont également limitées : le CCNN, l'Opéra, l'Antipode ou le Nouveau Pavillon pour ne citer que ceux-là, n'ont pas tous les mêmes moyens à mettre en œuvre au sein de conventions avec Le Pont Supérieur, relativement à l'accompagnement à l'insertion professionnelle. La Ville de Rennes elle-même, lorsqu'elle peut nous mettre à disposition l'auditorium Cesaria Evora au Blosne, ne peut prendre en charge les contraintes techniques fortes et de sécurité ; dès lors cela représente des augmentations fortes de dépenses prises en charge par le Pont Supérieur. Nous sommes en questionnement sur ce point avec les étudiants car cela reste un élément très important dans la formation au DNSPM et au DE.

Stéphanie Carnet dit combien ce débat est intéressant ; elle remercie les étudiants et Stéphanie D'Oustrac pour les orientations à venir pour le Pont Supérieur. Selon elle il convient d'avoir une analyse précise en lien avec les équipes et partenaires publics avant toute décision.

La présidente remercie tout en indiquant que c'est déjà ce qui est fait au Pont Supérieur et elle rappelle que dans le conseil d'administration d'avril 2022, cela avait déjà été discuté.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2023.

Vote à l'unanimité.

6 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION, MANDATEMENT DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT 2023 JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans l'attente du vote du budget, une délibération autorisant la présidente peut être prise par l'assemblée délibérante sur le fondement de l'article L.1612-1 du CGCT. Cette délibération permet d'ouvrir par anticipation des crédits dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent.

La base de référence est donc les crédits ouverts en 2022 (hors restes à réaliser) lors du budget primitif et dans les décisions modificatives durant l'exercice 2022.

NB : le mandatement des dépenses de fonctionnement avant le vote du budget peut s'effectuer dans la limite des crédits ouverts lors de l'exercice précédent sans autorisation de l'assemblée délibérante.

Vote à l'unanimité

7 - CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

L'assureur AXA a décidé de changer de stratégie et souhaite se désengager des collectivités territoriales, alors que le Pont Supérieur avait obtenu un contrat de groupe via le Centre de Gestion 44 (CdG44) ; Par cette délibération, les membres du conseil d'administration confient à nouveau au CDG44 d'aller négocier un contrat de groupe auprès d'un nouvel assureur pour le Pont Supérieur.

Adoption à l'unanimité

8 - SUPPRESSION DU POSTE DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1ERE CATEGORIE

À la suite du départ de Ludovic Potié, il convient de supprimer le grade qui était le sien, alors qu'il était en fonction sur le poste de directeur du département musique. La présidente précise qu'il ne s'agit pas de supprimer la direction du département musique ; depuis son départ, c'est Marc Clérvet qui est directeur du département musique par intérim.

Pour répondre à Stéphanie D'Oustrac, ce qui avait été discuté lors du BP 2022, c'est de ne conserver qu'un seul poste de cadre au département musique.

Adoption à l'unanimité

9 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

À la suite de la suppression de ce grade, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Adoption à l'unanimité

10 - SUBVENTION AU BEPS, BUREAU DES ETUDIANTS DU PONT SUPERIEUR

Chaque année, cette subvention est votée au bénéfice du bureau des étudiants du Pont Supérieur.

Maxillien et Louise ont des liens étroits avec le BEPS, qui est une association dont l'objectif essentiel est d'améliorer le bien-être des étudiants comme : l'organisation de clubs, jeux de société, football, participation à un championnat étudiant à Rennes...Il y a une excellente cohésion étudiante à laquelle le BEPS contribue. D'autres missions ont été confiées au BEPS, telles que cette année l'organisation des "Sup en Scène" pour les étudiants musique, en développant des diffusions plus abouties, dans différents lieux et concernant toutes les esthétiques. Nous sommes en lien avec Léna Roblin, la chargée de communication du Pont Supérieur. Autre projet envisagé, des "Workhop Sessions" : des sessions de créations inter esthétique, autour de l'improvisation générative, ou bien encore des séances d'enregistrement. On dispose d'ores et déjà de matériel, mais peu de moyens pour la captation vidéo et photographique. L'enjeu est développer nos compétences dans ce domaine. Un projet avec le département danse, volonté de rapprochement, en créant un moment partagé autour de l'improvisation.

La subvention de 1000 euros permet d'aider au financement de ces projets.

Adoption à l'unanimité

II – MISSIONS & ACTIVITES DU PONT SUPERIEUR

RECHERCHE ET PROJETS A DIMENSION INTERNATIONALE EN DANSE ET EN MUSIQUE

Pour la danse, la présidente passe la parole à Maurice Courchay, directeur du département danse.

Concernant la recherche, un bilan d'étape s'est tenu en visio avec les services de la DGCA relatif à l'avancée du projet POEMS (Pédagogie–Œuvre–Expérience–Médiation–Sensible) en œuvre depuis 18 mois, lauréat d'un appel à projet du ministère de la Culture « Recherche dans les écoles supérieures culture spectacle vivant ». L'état des travaux a retenu l'attention des personnes présentes à cette visio dont Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne. A noter que l'accent a été mis sur l'implication des étudiants dans ce projet de recherche.

Maurice Courchay rappelle que ce projet POEMS, conduit avec trois autres partenaires que sont le CCNN, le département des sciences de l'éducation de l'Université de Nantes et le CREN, son laboratoire de recherche en éducation, se propose de questionner le rapport aux œuvres appréhendées comme réservoir de ressources plurielles aux fins de l'expression artistique, de la médiation, de l'enseignement. Les étudiants des deux entités ont cheminé dans les processus de création d'Ambra Senatore, pour élaborer des dispositifs de médiation chorégraphique. Il existe bien des liens féconds entre processus de recherche et évolution des dispositifs de formation, cœur d'une démarche de recherche. A noter la participation du département danse de l'UQAM au Québec (Université du Québec à Montréal), avec la participation de Caroline Raymond dès la première phase (en 2021) et aussi lors des *Rencontres TRANSMETTRE* programmées les 30 et 31 mars 2023 au Centre Chorégraphique National de Nantes (CCNN).

A noter que parallèlement, Le Pont Supérieur a renouvelé un accord tripartite de partenariat avec l'École de Danse de Québec et le Cegep de Sainte Foy (établissement public d'enseignement supérieur postsecondaire) en juillet 2022. Les trois établissements d'enseignement développent à nouveau (interruption pendant la période de pandémie Covid-19) des rencontres entre formateurs, rencontres entre étudiants et rencontres artistiques. Ainsi : le Cegep et l'EDQ ont sollicité Maurice Courchay pour intervenir auprès des leurs équipes pédagogiques sur l'évolution de leurs stratégies pédagogiques. A noter que les auditions françaises de l'EDQ auront lieu au Pont Supérieur à Nantes en février. En avril, les étudiants canadiens seront à Nantes en partenariat avec le théâtre Francine Vasse, Yvann Alexandre et Julien Grosvallée. L'objectif de cette convention est donc de reprendre les échanges entre les deux structures d'enseignement supérieur, l'une en France, l'autre au Canada.

La présidente remercie Maurice et indique que c'est extraordinaire de faire exister le Pont Supérieur de cette façon en dehors de son territoire d'implantation et dans le lien aussi avec l'Université de Nantes, qui est l'Université où la présidente travaille.

Stéphanie Carnet tient à saluer le travail mené par Maurice et ses équipes et les structures partenaires car c'est une très grande qualité entre la pédagogie et l'artistique.

Pour la musique, la présidente passe la parole à Marc Clériveret, directeur du département musique par intérim.

Le projet de recherche [re]sources et [re]créations arrive aussi à son terme et s'est conclu le 10 novembre 2022 avec Treuzkas#4 en partenariat avec l'Université de Rennes2. Le débat avec l'inspecteur Jean-Pierre Estival lors de la réunion de bilan d'étape avec les services de la DGCA a été très fructueux (avec Athénor à Saint Nazaire, avec le laboratoire APP de Rennes2 et l'association Dastum à Rennes. Les prochains AAP Recherche auxquels le département musique pourra répondre, incitent aussi à organiser administrativement en interne la mission recherche menée au sein du Pont Supérieur avec le conseil artistique et scientifique, et l'attribution d'une fonction de secrétariat de la recherche avec Gwenaëlle Coic-Remoué, assistante administrative du département musique.

L'un des enjeux en musique, est de pouvoir développer la recherche-crédation, qui peut être menée en transversalité, à l'aune de ce qui se passe à l'étranger, notamment dans les universités des pays scandinaves. Les enseignants chercheur de l'UBO, avec qui nous sommes en lien sur le Master, accueillent très favorablement ces démarches de recherche-crédation ; Cette année, KMH, le collège royal de Stockholm a contacté Le Pont Supérieur pour venir au printemps 2023 avec trente-deux étudiants et six enseignants dans

le cadre de reliquats d'échanges Erasmus+, dans un format d'échanges hybrides (moitié présentiel, moitié distanciel) ; après l'arrêt Covid-19, une restructuration du suivi des mobilités européennes se met en place - via Erasmus + . Caroline Stupienko a pris en charge depuis un an le développement des mobilités ainsi au département musique, ce sont quatre étudiants et deux enseignants qui vont participer à des échanges Erasmus + . Enfin, Le Pont Supérieur siège au sein de l'AEC (association européenne des conservatoires supérieurs) et Marc Clériveret présent lors du Congrès annuel à Lyon en novembre 2022, a rencontré les 300 structures adhérentes de ce réseau européen de formations supérieures artistiques spectacle vivant LMD) ; au sein de l'Anescas (association nationale des établissements supérieurs de la création et des arts de la scène), les pôles d'enseignement supérieurs français - de tailles modestes - parviennent à exister à l'échelle de l'AEC, notamment par leur engagement et leur présence à certaines plateformes d'échanges et de réflexions, telle la plateforme pop, jazz & folk à laquelle le Pont Supérieur a depuis longtemps apporté des contributions, et également en recherche artistique. Enfin, il sera intéressant de questionner comment s'insérer dans le projet AEC Artemis "Artists as makers in society" sur lequel, en lien avec d'autres pôles, nous pourrions proposer des projets en partenariat avec d'autres pôles supérieurs en lien avec le territoire puisque l'objet est bien de s'intéresser au rôle et à la place de l'artiste dans la société.

La présidente souligne qu'elle a participé à la journée Treuzkas le 10 novembre 2022 à l'Université de Rennes2, qui était remarquable, avec un public nombreux et varié ; Elle y avait emmené des étudiants de l'Université de Nantes en littérature (exposé sur le roman breton et le collectage) qui ont suivi aussi cette journée et présenté leurs travaux devant leurs collègues de Master; bravo à Maurice et à Marc pour tout ce travail de visibilité du Pont Supérieur au plan national et à l'international.

Lucie Vinatier intervient pour souligner combien sur l'ensemble des activités citées depuis le début de ce conseil d'administration, les partenariats sont très riches, très variés avec plein d'acteurs différents ; elle entend souvent parler du Pont Supérieur auprès des autres structures professionnelles artistiques suivies par la Région Pays de la Loire et elle tient à dire combien c'est important.

3 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le courrier du réseau 303 (conservatoires classés des Pays de la Loire)

La présidente indique qu'elle a reçu ce courrier du réseau des conservatoires classés des Pays de la Loire : ce courrier alerte sur la difficulté croissante à recruter des enseignants artistiques formés et diplômés. Ils sollicitent le Pont Supérieur mais la difficulté vient aussi du manque d'attractivité de ces carrières d'enseignement artistique. L'ensemble de l'équipe de direction est en lien avec les conservatoires bretons et ligériens, l'Anescas - dont la directrice générale est co-présidente - a également été interpellée sur cette difficulté des conservatoires. Il s'agit d'entendre le manque crucial d'enseignants et que la mission de formation est donc extrêmement importante.

La présidente lit dans le chat, qu'Hélène Sanglier indique la difficulté des conservatoires bretons à trouver des diplômés. C'est une façon de dire à nouveau combien la formation est essentielle.

Hélène Sanglier, directrice du CRR de Rennes, souhaite préciser que les conservatoires bretons ont eu vent du courrier du réseau 303 et le réseau breton est sur la même ligne, car ils font le même constat. D'ailleurs, le CRR de Rennes a souvent recours à des étudiants en formation au Pont Supérieur pour faire des remplacements qui se passent très bien. Elle suggère donc de rester en dialogue sur cette thématique.

Franck Nicolon indique que cela reboucle avec le débat d'orientations budgétaires, avec la tension d'un côté et de l'autre, les perspectives à moyen terme de la formation des futurs enseignants. Il me semble que les deux régions ont une place à prendre pour faire un état des lieux des besoins et étudier de plus près les besoins des territoires. Il encourage les conservatoires à solliciter les régions de ce côté-là pour les aider à recenser les besoins.

Maurice Courchay corrobore les propos de Franck Nicolon en rapportant une étude récente réalisée par musique et danse en Loire-Atlantique (MDL) : celle-ci met en avant que d'ici à cinq ans, 50% des intervenants artistiques seront partis à la retraite.

L'enquête annuelle post diplôme à 3 ans

Catherine Lefaix-Chauvel propose une synthèse en trois points essentiels à retenir de cette dernière enquête 2022 sur les diplômés 2019 du Pont Supérieur. Avec en préambule, le taux de réponse de notre questionnaire

qui atteint les 75,8 %. Il est remarquable car nous confions la relance téléphonique à l'agent d'accueil sur le site de Nantes dans le courant du mois de juin.

- sur 47 personnes ayant répondu à notre enquête : 95,7 % exercent une activité professionnelle. Ce taux d'insertion professionnelle des diplômés du Pont Supérieur est donc très élevé. (cf. page 10)

- S'agissant de la polyactivité : pour vivre, 51% des diplômés indiquent avoir au moins deux activités. Pour vivre, elles et ils doivent cumuler deux activités, soit pour compléter une activité trop peu rémunératrice et éclatée sur une aire géographique (exemple cumuler des heures d'enseignement dans différentes structures d'enseignement) soit pour diversifier ses missions, étant entendu qu'il y a malheureusement aujourd'hui un problème d'attractivité du métier d'enseignant artistique. (cf. page 13). De façon plus générale, on peut dire que ces diplômés souhaitent faire coexister dans leur parcours professionnel, activité d'enseignement et activité artistique.

- S'agissant des revenus des diplômés insérés : c'est dans la tranche de revenus entre 10K et 20K par an que l'on retrouve le plus de diplômés. On constate que cela reste des métiers à revenus modestes. (cf. page 23)

Les travaux de vidéo surveillance financés par la Ville de Nantes dans le bâtiment partagé 4 bis rue Gaëtan Rondeau

La présidente souhaite remercier la Ville de Nantes par l'intermédiaire de Michel Cocotier car - nous avons signalé lors d'un précédent conseil d'administration des problèmes de sûreté et de sécurité s'agissant de l'accès au bâtiment partagé situé 4 bis rue Gaëtan Rondeau, et nous avons été informés que des travaux (Installation de caméras, et sécurisation du site pour un montant 29 000 euros) devaient être réalisés, en vue d'apporter une réponse à cette problématique.

Il n'y a pas de question diverses transmises à la présidente en début de séance.

La parole est proposée une dernière fois aux représentants des étudiants qui auraient des généralités à partager. La présidente indique que leurs nombreuses interventions de ce jour ont contribué à la richesse de ce conseil d'administration. Aussi, en vue d'y consacrer le temps nécessaire, la présidente propose que leurs prochains propos soient présentés lors du prochain conseil d'administration.

La directrice générale indique que dans la continuité du débat d'orientations budgétaires de ce jour, le vote du budget primitif devra intervenir au plus tard fin janvier 2023. D'ici là, Catherine Lefaix-Chauvel indique que le service administratif et financier va solliciter dans les prochaines semaines les contributeurs de l'EPCC en vue du versement des contributions pour l'exercice 2023, possiblement avec une demande d'avance, pour pouvoir démarrer sereinement la nouvelle année budgétaire.

La présidente invite les administratrices et administrateurs à suivre les pages Facebook de chaque département sur lesquelles on retrouve de nombreuses informations sur les activités menées par le Pont Supérieur.

La présidente du conseil d'administration du Pont Supérieur, Françoise Rubellin clôt le conseil d'administration. La séance est levée à 12 heures
